

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'éch. LARIVIERE appuyé par M. l'éch. MORIN, propose

En Sous-Amendement: "Que ce Conseil donne, par les présentes, instructions aux Avocats de la Cité de prier instamment la Législature provinciale de conserver à la Cité tous les droits, pouvoirs et privilèges qui lui ont été conférés par divers statuts en rapport avec la Compagnie Montreal Water and Power, et à cette fin, de biffer la clause 9 du projet d'arrangement, intervenu entre les représentants de la Cité et les représentants de la Compagnie Montreal Water and Power;

"Que ce Conseil, avec la restriction ci-dessus, ne s'oppose pas, à ce que la Législature donne à la Cité les moyens de venir à une entente avec la Compagnie Montreal Water and Power, au cas où le chose serait trouvée désirable."

Et un nouveau débat s'engageant, ledit sous-amendement est mis aux voix, et il est adopté, et il est

Résolu: En conséquence.

(MM. les échevins Séguin et Bastien, dissidents.)

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. TURCOT,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

And, a further debate arising,

Moved in sub-amendment by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. MORIN,

"That this Council hereby instructs the City Attorneys to urge the Provincial Legislature not to divest the City of any of the rights, powers and privileges which have been conferred upon it by various statutes in connection with the Montreal Water and Power Company, and for this purpose urges the Legislature to strike out clause 9 of the draft of agreement between the representatives of the City and those of the Montreal Water and Power Company.

"That this Council, with the above restriction, has no objection that the Legislature should give to the City the means of reaching an agreement with the Montreal Water and Power Company, should it be deemed advisable."

And, a further debate arising, said sub-amendment being put, it was carried, and

Resolved: Accordingly.

(Ald. Séguin and Bastien, dissenting.)

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TURCOT,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant-City Clerk.